

## **La CNAV et le Ministère des solidarités et de la cohésion sociale lancent ADEL, un outil d'aide à la décision pour les promoteurs de projets**

Paris, le 16 décembre 2010

**D'ici 2015, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans passera de 1,3 million à 2 millions. Pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des retraités socialement fragilisés, la CNAV s'engage avec le Ministère des solidarités et de la cohésion sociale en proposant ADEL un outil d'aide à la décision pour l'évolution des logements-foyers (EHPA).**

Dans sa Convention d'objectifs et de gestion 2009-2013, l'Assurance retraite s'est engagée à soutenir le développement d'un cadre de vie de qualité au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).

La CNAV et le Ministère des solidarités et de la cohésion sociale ont donc élaboré « ADEL », outil d'aide à la décision à l'intention des promoteurs de projets pour l'évolution des logements-foyers. En effet, ceux-ci, qui occupent une place importante dans l'offre d'habitat pour personnes âgées autonomes, sont appelés à se moderniser et à améliorer leurs prestations.

ADEL propose une démarche globale de prévention de la perte d'autonomie, visant à améliorer la qualité de vie des résidents et du cadre de bâti des établissements.

Cet outil est disponible sous forme de CD ROM auprès des CARSAT et sur le site Internet [www.lassurance retraite.fr](http://www.lassurance retraite.fr) sous la rubrique Partenaires de l'action sociale/Actualités nationales.

### **L'action sociale de l'Assurance retraite en faveur des lieux de vie collectifs**

L'Assurance retraite participe financièrement à la construction, à la rénovation ou à l'équipement des logements-foyers et plus largement des lieux de vie collectifs destinés aux personnes âgées autonomes.

En 2009, 133 projets concernant des lieux de vie collectifs ont été financés pour un montant global de 48,30 M€.

**Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**

[http://](http://www.lassurance-retraite.fr)

#### **CONTACTS PRESSE :**

Responsable du service de presse : Emmanuelle Le Breton – 06 23 08 38 04 – Mél : [emmanuelle.le-breton@cnav.fr](mailto:emmanuelle.le-breton@cnav.fr)

Attachées de presse : Virginie Rault – Tél : 01 55 45 51 34 – Mél : [presse@cnav.fr](mailto:presse@cnav.fr)

Violaine Leyder -Tél : 01 55 45 88 93 -Mél : [presse@cnav.fr](mailto:presse@cnav.fr)